

# LE MESSAGE SYNDICAL

ORGANE DES SYNDICATS DE TRAVAILLEURS CHRETIENS DE L'UNION REGIONALE DE L'OUEST (C. F. T. C.)  
LOIRE-INFERIEURE - MAINE-ET-LOIRE - VENDEE - VIENNE - DEUX-SEVRES



Téléphone 120.71 - NANTES  
Syndicats Chrétiens

ADMINISTRATION ET REDACTION : 6, rue de Bel-Air — NANTES  
Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

ABONNEMENT ANNUEL

Syndiqués : 2 fr. ; de soutien : à partir de 10 fr. ; Etranger : 15 fr.

Compte Chèques-Postaux 208-73 - Nantes  
Union Nantaise Syndicats des Travailleurs Chrétiens  
6, Rue de Bel-Air — NANTES

## L'une des sept plaies de notre temps

Voici donc que le hideux chômage, avec son douloureux cortège de misères, tel une terrible vague de froid, après avoir étendu et organisé ses ravages à l'étranger, est arrivé à pénétrer et s'installe également jusque chez nous.

600.000 chômeurs complets. Trois ou quatre fois autant de chômeurs partiels !

Qui incriminer ?

Est-ce l'industriel qui, pendant la période des vaches grasses, a développé inconsidérément son industrie, et a recruté du personnel à tour de bras, allant même le chercher en cars dans la campagne environnant son usine, provoquant ainsi, avec la désertion de la terre et le mépris du travail agricole, des changements de situation d'autant plus regrettables que, maintenant qu'il licencie, ce personnel « rayonnant » est le premier atteint, et ne retrouve plus le goût du premier travail abandonné si tant est qu'il est encore à même de le reprendre ?

Est-ce le financier qui, renversant les rôles et asservissant l'homme à la production, a favorisé et encouragé le machinisme et la rationalisation à outrance, sans s'occuper des possibilités de la distribution et de la consommation, et encore moins des répercussions morales de cet acte de pure folie ?

Est-ce le commerçant qui, lorsque tout prospérait, ne trouvait jamais les prix assez élevés, les bénéfices assez gros ; qui, à chaque hausse du coût de la vie, majorait les prix non seulement des nouvelles fournitures, mais encore le prix de celles qui lui restaient en stock ; et qui, maintenant que le mouvement est à la baisse, recule autant qu'il peut et plus que de raison, la date où il baissera les prix de ses stocks, — l'une des premières conditions de la reprise des affaires — ne pouvant comprendre que si le commerce comporte de gros bénéfices, il en comporte aussi de moindres et parfois même des pertes, et ne voulant pas se résigner de plein gré à subir quelque perte passagère ?

Est-ce l'Etat, qui, devant l'organisation d'une rationalisation intensive, a trop laissé faire sans prendre autant qu'il le fallait l'avis de tous les intéressés, et en particulier l'avis de celui que l'on tendait de plus en plus à ne plus considérer que comme une machine, ou même un simple rouage ?

Est-ce le consommateur qui achetait follement pendant la hausse, craignant de trouver des prix plus forts les jours suivants, et qui maintenant se restreint, de peur de payer plus cher aujourd'hui une marchandise dont le prix peut baisser demain, et qui ne se rend pas compte qu'il contribue pour sa part à congestionner davantage le marché ?

Est-ce l'ouvrier qui, confiant dans l'atmosphère de mieux-être appréciable qu'il a respiré un moment, bien que ses salaires ne suivirent jamais que de fort loin la hausse du coût de la vie, et furent souvent arrachés de force à la cupidité de l'employeur, est-ce l'ouvrier qui, à l'exemple de certains plus haut placés sur ce bois vermoulu qu'on appelle l'échelle sociale, avide de compenser par une vie un peu plus large la période d'esclavage de la guerre et de l'avant-guerre, et désormais profondément ennemi de tout souci, n'a pas su profiter de l'avantage qu'il avait à ce moment-là, et a négligé de s'occuper de son organisation professionnelle, laissant à une poignée de dirigeants, souvent dévoués, mais la plupart du temps trop peu avisés, ou impuissants faute de troupe derrière eux, le soin d'organiser la profession avec toute la prévoyance requise ?

Est-ce le catholique influent qui, trop égoïste, ou prisonnier de certains préjugés, s'est assis devant certaines libéralités ou certaines œuvres de bienfaisance patronales, ne se doutant pas que ces œuvres ou libéralités n'étaient souvent qu'un paravent cachant les plus écorchantes injustices sociales, n'a pas su malgré les paroles pressantes et répétées des papes, je ne dis pas encourager, mais simplement

laisser se développer librement les organisations syndicales chrétiennes, seules capables, si elles étaient assez fortes, d'organiser le travail comme il convient ?

Est-ce l'employeur qui baissant les salaires sans y être véritablement obligé par l'amoinissement de ses affaires, diminue ainsi le pouvoir d'achat de son personnel, et contribue ainsi à accentuer la crise ?

Est-ce le riche qui, ne risquant nullement de souffrir de cette crise, réduit de son côté, pour faire comme tout le monde, son train de vie habituel, loin de se douter, ou ne tenant pas compte qu'il prive de travail une quantité d'ouvriers de multiples professions ?

Est-ce...

Mais je n'en finirais pas ! Non, ne jetons la pierre à personne. D'ailleurs, ce ne sont pas des pierres qu'il faudrait en cette occasion, ce sont des pavés, ce sont des blocs de granit, seuls capables d'écraser certains égoïsmes. Et ces blocs-là, nul ne sera jamais assez fort pour les manier.

Il ne s'agit pas en ce moment de rechercher précisément les causes du mal. On ne commence pas par faire des remontrances à quelqu'un qui se noie, pas plus qu'à ceux dont l'imprudence ou la faute l'a fait tomber à l'eau : on cherche d'abord à le sauver la vie.

Le chômage existe, voilà le fait. Voilà le mal actuel. Y remédier, telle doit être notre résolution. Il y a deux façons d'y remédier : donner du travail, et faire la charité.

La première est sans contredit la meilleure. L'ouvrier ne demande pas l'aumône. L'ouvrier a sa dignité. Il préfère un morceau de pain mouillé de sa sueur à une tartine trempée de ses larmes. Le Cardinal Verdier a voulu donner lui-même l'exemple à la France entière, n'hésitant pas à faire commencer tout autour de Paris, dans la banlieue rouge, la construction de nombreuses églises, qui, selon le plan primitivement arrêté, ne devaient être édifiées que beaucoup plus tard.

D'autres évêques ont agi de même, faisant bâtir tout de suite églises, séminaires, écoles, qui ne devaient sortir de terre que dans quelques années. Puissent-ils trouver de très nombreux imitateurs, du moins dans la chrétienté.

La charité a aussi son mot à dire. Il y a, dira-t-on, des chômeurs professionnels, comme il y a des mendiants professionnels. C'est le raisonnement de celui qui ne met jamais la main à son gousset. Ne nous arrêtons pas à cela : il y a des tâches même dans le soleil. A d'autres le soin de prévoir, à la charité celui de pourvoir à ce qui n'a pas été prévu. La charité est un baume qui guérit les plaies physiques et morales. Qui n'a pas de travail à offrir a peut-être quelques sous à partager avec le malheureux ; il a du moins toujours son cœur à donner. Combien nous apprécions à toutes les initiatives prises pour améliorer le sort de ceux que le chômage prive de pain et de feu en ce moment. Quêtes d'argent ou de vivres, vente de fleurs, visites à domicile, jamais il n'y aura trop de dévouements, car la misère est grande, plus grande encore qu'on ne le suppose.

Là, comme ailleurs, nos syndicats chrétiens ne se sont laissés distancer par personne. A d'autres les manifestations à tout propos et hors de propos, à nous l'action positive. Prévoyants par essence même, les syndicats chrétiens ont depuis longtemps organisé des cours professionnels, ainsi que des services de placement. Et s'ils comptent moins de chômeurs que d'autres, ce n'est pas, ce que beaucoup seraient tentés de croire, parce que leurs efforts sont inférieurs, — ils sont très souvent supérieurs, au contraire — c'est parce qu'ils ont pu ainsi perfectionner leurs connaissances générales et professionnelles, c'est parce qu'ils constituent une élite, à laquelle on conserve son emploi, alors que l'on congédie d'abord les moins bons.

Il est de même leurs caisses de chômage, qui en ce moment se ma-

## Elections Prud'homales

C'est à la fin de cette année que nous serons appelés à voter pour le renouvellement des conseillers prud'hommaux.

Nous aurons à batailler dur, non seulement pour gagner de nouveaux sièges, mais encore pour conserver ceux que nous détenons.

Que tous nos secrétaires de syndicats, masculins et féminins se préparent à faire inscrire tous les membres de leurs syndicats qui ont 25 ans accomplis ou les auront dans le courant de l'année.

C'est en avril que les listes seront mises à jour. Mais, il ne faut pas attendre cette époque pour commencer à préparer ce travail.

Nous rappelons que, pour être électeur, il faut :

1° Etre inscrit sur les listes électorales politiques ;

2° Etre âgé de 25 ans révolus, au plus tard le dernier jour du délai imparti pour l'inscription des électeurs par le maire ;

3° Exercer depuis 3 ans, apprentissage compris, une profession dénommée dans le décret d'institution du conseil et exercer cette profession dans le ressort du conseil depuis un an.

Sont électeurs ouvriers : les ouvriers, les chefs d'équipe ou contremaîtres prenant part à l'exécution matérielle des travaux industriels et les chefs d'atelier de famille travaillant eux-mêmes.

Sont électeurs employés : les employés de commerce et d'industrie et les contremaîtres ne remplissant que des fonctions de surveillance ou de direction.

Sont inscrites sur les listes électorales, suivant la distinction ci-dessus, les femmes possédant la qualité de Française, réunissant les conditions d'âge, d'exercice de la profession et n'ayant encouru aucune des condamnations prévues aux articles 15 et 16 du décret organique du 2 février 1852.

## Nos Joies

Nous sommes heureux d'apprendre la naissance de Janine Gillet, enfant de notre ami Henri Gillet, secrétaire général du Syndicat professionnel des Cheminots de France du Réseau P. O., et membre du Bureau de la C. F. T. C.

Nos bien vives félicitations aux heureux parents et nos meilleurs vœux pour le jeune bébé.

## LIRE EN MARS

### LES ALLOCATIONS FAMILIALES OBLIGATOIRES

dont la loi vient d'être heureusement votée par le Sénat.

nefestent plus nécessaires que jamais, et à côté, l'on a vu ces temps derniers se fonder de nombreuses caisses de secours, et ce sont les bourses les plus modestes qui ont répondu les premières aux appels lancés. Qu'il me soit permis en passant d'adresser des remerciements émus à certaines petites Hermines de Nantes, dignes émules de Mlle Gateblé.

Ah ! si la voix de Léon XIII avait été écoutée de tous les catholiques, si l'on avait tout de suite encouragé dans tous les milieux catholiques les premiers pas du syndicalisme ouvrier chrétien, si le syndicalisme patronal chrétien n'était pas né d'hier, le monde du travail ne souffrirait pas aujourd'hui comme il souffre. Car le mal dont il souffre a des racines si profondes que seule une organisation chrétienne pourra les extirper.

De grâce, qu'on écoute au moins Pie XI, et qu'on n'oblige pas dans quarante ans un autre pape à rappeler *Rerum Novarum* et *Quadragesimo anno*, sinon en ces jours-là, ce pourrait bien être l'abomination de la désolation annoncée par l'apôtre Jean.

Alphonse BEILLEVAIRE.

## SOUSCRIPTION POUR LA PROPAGANDE

### Neuvième liste

S. Exc. Mgr. Curien, Evêque de La Rochelle	100
S. Exc. Mgr. Le Huncsc, Supérieur général de la Congrégation du Saint-Esprit (2 <sup>e</sup> vers.)	100
M. l'Abbé Caillet, Directeur des Colonies fraternelles de Jeunesse.	500
M. Boyard	200
M. Urrutaguer	200
Syndicats féminins « La Ruche » de Bordeaux	200
Mme la Directrice du Pensionnat de l'Oratoire, Lyon	110
MM. les Chanoines Flauss (2 <sup>e</sup> vers.), Rivallin; MM. les Abbés Dubois, Jaeger, Charmyzy (2 <sup>e</sup> v.), Covin, Bompais, Algouy ; R. P. Hurlet ; M. le Supérieur de la Maison Saint-Michel à Laval ; Mme la Supérieure générale des Augustines ; Sœur Saint-Ouen ; Mmes Adam, Bernard, Desauay, Tallemand, Bidoire ; Mlle Bevilard ; MM. Gratcap, Ramet, Laval ; Divers la Rochelle ; Anonyme, chacun 100 fr.	2.300
M. le Chanoine Reviron ; MM. les Abbés Deffaux, Wassereau, Bour, Goire, Gendre, Baulier, Lévêque, Sœur Agnès ; Mmes Derel, Vermot, Schindler; Mlles Eigenaschenck, Saintrapt, Expert ; MM. Doucet, de Beaurg, Bertheaume, Dr Kerdiel, Launay, Neumann, Perceval, Mundviller, Rouzil, Schindler G. ; Section syndicale féminine des Quatre-Frères, chacun 50 fr.	1.300
Mlle Fergot, 40 fr. ; M. l'Abbé Chauffour ; MM. Callon, Bonnaire, chacun 30 fr. en tout.	130
MM. les Abbés du Lac, Kersale, Pelay, Schrof-feneiger ; Mlles Lhomet, Chupin, Eude, Ouvrier ; MM. Ringenbach, Quelle, Rattaire; Syndicats féminins de Biarritz, chacun 25 fr.	300
MM. les Abbés Larmier, Champenois, Nesi, Bricks, Harel, Vullier-Devillers. Morin, Cornu, Laethier, Le Conte, Pape, Fontenit, Goumy, Vallet ; Sœur supérieure des Filles de la Charité de Puteaux; Mmes Délepine, Fay, Bouloungue ; Mlles Robin, Sempietri, Rous-selin, Schmitt ; M. et Mme Lambert ; MM. Marius, Boissan, Freauville, Deschard, Hamel, Dubois, Mazes, Pachaut, Le Minor, Colinet, Lourdelet, Duveau, Fanart, Bruere, Desgorges, Poussiel-gue-Rusand, Salles ; Directeur de l'Ecole N.-D. de Roucherolles; Anonyme, chacun 20 fr.	840
MM. les Abbés Hugonier, Muller ; M. David, chacun 15 frs ; M. le Dr Jacquin, 12 fr.	57
MM. les Abbés Canel, Houtin ; Sœur supérieure des Filles de la Charité de Montreuil-sous-Bois ; Mme l'Econome de Sainte-Marthe à Romand ; Mlles Gavaret, Buisson ; MM. Bertin, Colombel, Butz, Fayard, chacun 5 frs.	50
M. Goubard	2 50
Total de la 9 <sup>e</sup> liste	6.389 50
Total des listes précédentes	158.474 70
Total arrêté au 25 juillet	164.864 20

## Deux Prix Cognacq-Jay chez nous

Le *Crédit Immobilier familial de Nantes*, fondé il y a deux ans et demi par le vaillant et dévoué Président de l'Union Régionale de nos Syndicats Chrétiens, Léon Buerné, vient d'avoir la satisfaction de voir attribuer à deux familles auxquelles il a récemment procuré de confortables et confortables maisons à bon marché, des prix Cognacq-Jay :

Un prix de 10.000 francs à M. Morin René, chef comptable, 51, avenue Albert-Calmette, Nantes, 5 enfants vivants.

Un prix de 25.000 francs à M. Pierre Lemasson, instituteur libre à Châteaubriant, 13 enfants vivants.

Nos félicitations les plus vives aux heureux bénéficiaires de ces prix bien mérités, ainsi qu'à celui qui leur a permis de procurer à tout leur petit monde le nid bien chaud dont ils jouissent en ce moment.



La Famille Pierre Lemasson, de Châteaubriant, bénéficiaire d'un Prix Cognacq de 25.000 fr.

## La lettre de la Congrégation du Concile au Cardinal Liénart

Nos lecteurs seront heureux de trouver dans ce numéro un extrait de la lettre de la Congrégation du Concile au cardinal Liénart. Le document romain rappelle d'abord aux parties, dans leurs grandes lignes, les principes de la doctrine sociale catholique et les directives pratiques d'ordre moral émanées de la suprême Autorité ecclésiastique en vue de régler les organisations et l'activité des syndicats chrétiens.

Et il ajoutait : A la lumière de ces principes et de ces directions, on voit clairement le chemin qu'il faut suivre pour porter un jugement équitable sur la question.

Et pour commencer par les syndicats ouvriers, on ne peut refuser aux ouvriers chrétiens le droit de constituer des syndicats à eux, distincts des syndicats patronaux, sans toutefois leur être opposés. Cela surtout quand, comme c'est ici le cas, ces syndicats sont voulus et encouragés par l'Autorité ecclésiastique compétente, selon les règles de la moralité sociale catholique, dont l'observation s'impose aux adhérents, de par leurs statuts, dans leur activité syndicale, où ils doivent s'inspirer surtout de l'encyclique *Rerum Novarum*.

De plus, il est évident que la constitution de tels syndicats, distincts des syndicats patronaux, n'est pas incompatible avec la paix sociale, puisque, d'une part, ils répudient par principe la lutte des classes et le collectivisme sous toutes les formes et que, de l'autre, ils admettent la forme de contrats collectifs pour établir des rapports pacifiques entre le capital et le travail.

Et les industriels ne doivent pas y voir un acte de défiance, spécialement dans les circonstances présentes, quand apparaît clairement le besoin de promouvoir et de favoriser, à l'encontre du syndicalisme socialiste et communiste, des syndicats où les ouvriers chrétiens puissent traiter de leurs légitimes intérêts économiques et temporels, sans dommage pour leurs intérêts spirituels et éternels.

Sur ce point, il ne semble pas y avoir divergence entre les deux syndicats en conflit. De fait, M. Mathon, dans son deuxième rapport déclare que le *Consortium des syndicats patronaux souhaite ardemment la constitution de syndicats vraiment chrétiens, défendant les intérêts des ouvriers, confrontant ces intérêts avec les siens, discutant en toute liberté et en toute indépendance avec les organisations patronales; celles-ci comme ceux-là devant étudier les causes de désaccord en toute équité, en toute justice, sans préjudice des sentiments de charité chrétienne qui doivent animer le cœur des uns et des autres.*

La différence consiste en ce que le *Consortium* estime que, jusqu'à présent, les syndicats chrétiens ne sont pas vraiment chrétiens ; en d'autres termes, il estime que, dans l'exercice de leur activité, ils n'ont pas été effectivement fidèles aux principes de la morale sociale chrétienne ; et, à l'appui de cette con-

firmation, il apporte un certain nombre d'allégations.

Réserve faite des intentions et de la bonne foi des recourants, on voit aussitôt combien est grave l'accusation. Aussi la Sacrée Congrégation, avant de prononcer aucun jugement, a-t-elle ordonné de multiples et attentives recherches : elle a recueilli, de sources très autorisées, des informations pleines dignes de foi pour apprécier le bien-fondé d'un si grave reproche.

Cela fait, la Sacrée Congrégation croit devoir déclarer que, selon des documents irréfragables et d'après les preuves recueillies, certaines des allégations sont exagérées d'autres, les plus graves, qui attribuent aux syndicats un esprit marxiste et un socialisme d'Etat, sont entièrement dépourvues de fondement et injustes.

La Sacrée Congrégation, toutefois, ne nie pas que les syndicats chrétiens n'aient commis quelques erreurs de tactique et que certains de leurs membres n'aient employé publiquement des expressions qui ne sont pas de tout point conformes à la doctrine catholique.

C'est pourquoi elle veut que les dirigeants soient exhortés à poursuivre plus efficacement à l'éducation syndicale chrétienne de tous les membres, en utilisant les moyens que, louablement, ils mettent déjà en œuvre : Secrétariats, Semaines Syndicales, Cercles d'études, Réunions de propagandistes, Semaines d'exercices spirituels, afin d'imprimer l'action syndicale d'esprit chrétien, fait de charité, de justice et de modération. Et, à ce sujet, en vue d'une formation sociale chrétienne plus complète et plus adaptée de la jeunesse, la Sacrée Congrégation suggère que, dans les patronages et dans les diverses œuvres d'éducation, l'on donne un enseignement social proportionné à l'intelligence des jeunes (ce qui se fait dans quelques diocèses avec d'excellents résultats) ; cet enseignement aura pour effet, non seulement de les prémunir contre les erreurs auxquelles ils sont exposés, mais encore de leur faire connaître l'action bienfaisante de l'Eglise dans le domaine social.

De plus, on devra apporter un soin particulier à ce que tous, spécialement les dirigeants, aient aussi une connaissance pratique suffisante des questions techniques, professionnelles et économiques.

Pour ce qui regarde la constitution, à titre exceptionnel, de ce que l'on appelle un *cartel intersyndical* entre les syndicats chrétiens et les syndicats neutres ou même socialistes, pour la défense d'intérêts légitimes, qu'on se rappelle toujours qu'un tel cartel n'est licite qu'à la condition qu'il se fasse seulement dans certains cas particuliers, que la cause qu'on veut défendre soit juste, qu'il s'agisse d'accord temporaire et que l'on prenne toutes les précautions pour éviter les périls qui peuvent provenir d'un tel rapprochement.

Ces remarques faites, la Sacrée Congrégation déclare qu'elle voit avec faveur se constituer de ces

VISITEZ A NANTES  
LES  
GRANDS MAGASINS

# DECRÉ

LES PLUS IMPORTANTS  
ET  
LE MEILLEUR MARCHÉ

## Les Voix qui crient

Dans quelques semaines, nous serons en pleine lutte électorale. Sans faire de politique, on peut bien se réjouir des belles et bonnes paroles qui vont nous être adressées, surtout aux travailleurs. Tous les partis vont venir, par la voix chaude et éloquente de leurs orateurs, nous vanter les beautés de leur programme. A les entendre, tout va se transformer comme sous le coup d'une baguette magique. Les travailleurs ! mais il n'y en a que pour eux ! On les aime, on veut leur bien ; la société est mal faite, il faut la réformer ; c'est notre parti qui la reformera ; il n'y aura plus de malheureux plus de chômage, plus de misères. Les lois sociales ! notre programme n'est rempli que de cela. Les droits des travailleurs ! il n'y a que nous à les proclamer, etc., etc.

Voilà ce que tous les partis diront, qu'ils soient d'un côté comme de l'autre.

Voilà 50 ans que nous entendons les mêmes rengaines et c'est pourtant pour beaucoup de travailleurs encore et toujours la misère, l'affreuse misère : le taillad, l'insécurité du lendemain, le pain sec, etc.

Exagère-t-on ? Voyez un peu. A Poitiers, par exemple, un travailleur qui gagne actuellement 30 fr. par jour, c'est le maximum. Il y a encore, à Poitiers, des spécialistes à 650 francs par mois, 30 francs à 25 jours, soit 750 francs. La femme part le matin à 8 heures ; les enfants sont levés, même à l'âge de quelques mois, à 7 heures, et par n'importe quel temps, conduits à la crèche. La crèche — elles sont toujours pleines et pas assez grandes — c'est leur foyer, c'est leur famille. Tout petits, ils apprennent que, enfants de travailleurs, ils n'ont pas droit à un foyer, si modeste soit-il. La femme rentre à midi. On mange vite. Le repas... J'ai fait, là-dessus, une enquête sérieuse. Sur 43 ménages ouvriers, sur lesquels mon enquête a porté, 37 exactement n'ont à manger uniquement qu'un plat de soupe à midi et d'autant le soir, et cela la moitié du temps ; de temps à autre, quand il n'y a pas eu d'accidents : un sac de charbon à acheter, un rougeole chez les gosses, etc., on fait un plat de pommes de terre et plus rare encore, un plat de haricots. La viande... trois fois par an, un ragout, un pot-au-feu. La femme repart à 1 heure et rentre à 5 heures ; les enfants reviennent de l'école, de la crèche. Vite la soupe et on les couche, car qui dort dîne.

Exagère-t-on ? 750 francs par mois, 1.000 francs, 1.100 francs, la rigueur avec le salaire de la femme, pour nourrir le père, la mère et mettons trois enfants seulement, ce qui n'est pas encore trop rare parmi les ouvriers, bien moins rare que chez les gens aisés.

Sur ces 750 francs, il faut ôter 75 francs pour le logement, ce qui représente un loyer de 900 francs. Pour ce prix, un taillad. On ne peut faire mieux.

Je rencontrais, au cours de mon enquête, une de ces familles de travailleurs. Le père, laborieux, honnête, gagne 725 francs par mois. Sa femme, en travaillant comme un « chien », se fait environ 400 francs par mois. Hélas ! mille fois hélas ! est-ce possible de dire cela ; mais ce n'est que trop vrai : ils ont 6 enfants à nourrir avec ces salaires, 8 personnes pour 1.100 francs. Et ce travailleur, point aigri certes, mais plus d'une fois découragé, malgré tous ses efforts pour sortir de sa misère, me disait : « Voyez-vous, chez nous, quoi que l'on fasse, c'est toujours la « crève » ! la « crève » ! »

Je me rappelle cet autre fait. Le matin de Noël, alors que je revenais, heureux, de la grand-messe pontificale, et que mes petites jaccassaient à tue-tête du petit Jésus, je rencontrais la pauvre femme. Elle, non plus, n'est pas aigrie, mais en voyant la joie des enfants, elle ne put s'empêcher de pleurer. La veille, elle avait assisté à un Arbre de Noël organisé par les Conférences de Saint-Vincent de Paul dans un collège de la ville. Elle pensait bien qu'elle aurait quelque chose à mettre dans les souliers de ses gosses. Un rien, mais si petit soit-il, quelque chose. Hélas, la Conférence de son quartier est pauvre, et bien que la pauvre maman ait pu avoir quelque chose pour elle, il n'y avait rien pour les petits, et ceux-ci, le matin en se levant — ironie du sort, ils s'étaient levés tôt et avaient rêvé qu'ils auraient quelque chose, eux qui, d'habitude, n'attendaient rien — ils ont constaté que les souliers étaient vides. Ils n'ont point pleuré. On ne pleure point dans ces familles ; la misère, on s'y habitue.

Mais la mère, une forte femme, dure pour elle, cependant a pleuré. Eh bien ! je vous le dis bien franchement, cette rencontre a gâché mon jour de Noël ; je n'ai plus ri de la journée, et la joie de mes petits m'agacait.

Oui, la crève, c'est toujours la crève.

En 1932, après vingt siècles de christianisme, dans une ville réputée chrétienne !...

Mais, à qui la faute ?... Certes, à l'égoïsme de certains qui se refusent à payer le salaire convenable, car il est inadmissible, au prix où tout se vend, qu'un homme qui travaille dur, sans flancher, ne rapporte pas plus de 750 francs ; une jeune fille plus de 200 à 250 francs par mois, ce qui est encore la moyenne des salaires dans notre ville. Où va donc le produit du travail ? Je me rappelle toujours ce que me disait, en 1925, un de mes amis commerçant qui voulait me faire quitter mon emploi pour m'associer avec lui : « Il n'y a qu'un seul moyen aujourd'hui pour s'enrichir, c'est de faire travailler un certain nombre de gens ». Mais à qui la faute ? Aussi et surtout ? A l'individualisme des travailleurs, dont la grande majorité ne sont pas syndiqués ! Ah ! si nos effectifs étaient multipliés par 10, par 20 et plus, quelle serait notre force. Certes, nous ne sommes pas de ceux qui prétendent qu'on ne se tirera de la cupidité que par le sang. La force du sang, nous n'y croyons pas. Il y a pourtant la force de l'amour ! Mais il y a aussi la force du nombre. Et cette force, nous ne l'avons pas assez.

Que sommes-nous, à Poitiers, de syndiqués chrétiens ?... Rien, une poignée. Dans une ville qui se dit chrétienne ! Certes, beaucoup de nos camarades ne partagent pas notre foi, mais il y en a d'autres qui sont chrétiens. Pourquoi ne viennent-ils pas à nous ? Il y a des groupements religieux à Poitiers : les cheminots catholiques, l'Union Catholique des Hommes du Poitou, la Jeunesse Catholique, des patronages, des scouts. Pourquoi ces groupements ne dirigent-ils pas leurs membres ouvriers et employés sur nos syndicats ? De ce côté-là, nous n'avons jamais eu de déception. Pourquoi les travailleurs n'ont-ils que des révolutionnaires ou des socialistes pour défendre leurs revendications. A Poitiers, trois syndicats chrétiens cachés dans une rue déserte ; 37 syndicats cégétistes logés dans une maison superbe. Dans une ville qui se dit chrétienne !

Serait-on alors de la race des vaincus ? Non, ce n'est pas possible. Nous avons à notre disposition la plus belle doctrine qui ait été précisée sur la terre. Pourquoi mettre la lumière sous le boisseau ? Camarades, notre effectif baisse et ce qui est le plus inquiétant, sans arrêt. Notre action professionnelle est presque nulle. Notre recrutement s'est changé en démission. A nous de reprendre courage.

Et vous, catholiques, qui vous bouchez les oreilles pour ne point entendre tant de travailleurs crier : « C'est la crève », remuez-vous pendant qu'il en est temps encore, car, hélas, d'autres oreilles, révolutionnaires, entendent ces voix.

Un modeste syndiqué qui aime la C. F. T. C.

R. B.

Que tous les chrétiens fassent tout leur devoir de chrétien et la question sociale n'existera plus.

CLEMENCEAU.

## Syndiqué et Syndicaliste

Pour beaucoup de nos adhérents ces deux termes sont synonymes ; il y a pourtant une différence notable entre les deux.

Pour nous en convaincre, voyons en quoi consiste la vie syndicale de l'un de nos membres syndiqués, puis voyons celle de certain autre membre, syndicaliste celui-là.

Le syndiqué dont il est question paie sa cotisation de façon plus ou moins régulière ; il estime souvent qu'elle est trop élevée ; le journal professionnel l'intéresse beaucoup moins que la page des faits rocambolesques d'un journal neutre.

Ne parlons pas de sa présence aux réunions de sa section : il n'y va pas du tout, ou bien il arrive à l'heure où les autres s'en retournent.

S'il assiste à la réunion, c'est qu'il n'avait rien d'autre chose à faire ce jour-là, et croyez-le bien il n'emportera pas grand chose de ce qu'il y aura entendu.

Le syndicaliste, mais vous le connaissez certainement. Celui-là, c'est un convaincu, un dévoué ; les sacrifices qu'il fait pour le succès de la cause syndicale ne lui coûtent guère. Il n'attend pas qu'on le sollicite pour occuper tel ou tel poste dans l'organisation, il s'offre de lui-même ; il est l'homme sur qui on peut compter.

Assidu aux réunions, il s'efforce d'appliquer dans son groupe les décisions prévues, en y mettant de l'initiative. En règle générale, il est modeste, mais cela ne l'empêche pas de faire d'excellent travail syndical.

On peut dire, sans crainte de se tromper, que les syndicalistes sont l'armature du mouvement syndical chrétien.

Aussi, est-ce à leur intention que les Syndicats Chrétiens organisent des Cercles d'Etudes.

A nos syndicalistes, qui sont souvent des chefs de section, il manque jusqu'ici une formation uniforme, une mentalité syndicale commune, un esprit de corps enfin. Le Cercle d'Etudes est chargé de leur donner tout cela : la formation uniforme par les cours donnés de la même manière par tous ; la mentalité syndicale commune, en apprenant à penser ensemble de même sur tel sujet déterminé ; c'est dans la discussion du cours que s'acquiert cette mentalité syndicale commune.

L'esprit de corps, qui est comme le ciment qui doit unir tous ceux qui se dévouent au succès de la même cause, se forme par la pratique courante d'un syndicalisme raisonnable, par l'espèce de fierté ressentie à constater les progrès numériques de leur organisation, l'ordre qui y règne, les présences nombreuses aux réunions, le bon esprit syndical qu'on y constate, bon esprit fait de confiance envers les militants de l'organisation, et de travail assidu, chacun dans sa sphère d'activité.

Le Cercle d'Etudes doit nous donner les cadres de notre organisation syndicale : tous les véritables syndicalistes doivent s'y rencontrer à chaque séance.

JOSEPH LESCELLEUR.

## Les Assurances Sociales et les Chômeurs

Art. 21. — Tout assuré obligatoire de nationalité française, se trouvant en état de chômage involontaire par manque de travail et inscrit à l'Office de placement, a droit, pour une durée maximum de quatre mois par période de douze mois au versement pour son compte de la double contribution, prévue à l'article 2 de la présente loi.

Art. 22. — Pour bénéficier des avantages prévus à l'article 21 l'assuré devra compter, immédiatement avant la période de chômage, une année entière d'affiliation ininterrompue aux Assurances Sociales, et remplir les mêmes conditions que celles imposées pour l'assurance maladie.

Art. 23. — Du règlement d'administration publique. — L'état de chômage ne peut être attesté par l'Office public de placement, qu'à partir du jour de l'inscription de l'assuré, et seulement pour la période pendant laquelle il s'est soumis au contrôle du dit office.

Art. 24. — Dans les communes où n'existe pas d'office public de placement, la section ou le correspondant de la commune remplit le rôle de cet organisme auprès du chômeur, et délivre dans les cinq premiers jours de chaque mois au Service Départemental, une liste de tous les ouvriers qu'il a constatés en état de chômage involontaire par manque de travail. L'assuré peut demander à l'Office de placement un duplicata des renseignements le concernant.

Décret du 30 novembre 1931. — En cas de maladie ou d'accident survenu au cours du premier trimestre de l'année 1932, l'assuré qui en raison du chômage total, dont il aurait souffert au cours des trois mois précédant celui du début de la maladie ou de l'accident, ne pourrait justifier du minimum légal de cotisations correspondant à sa catégorie, pour avoir droit aux prestations, bénéficiera des dispositions du décret de l'article 3 du 20 novembre 1930, ainsi conçu :

Le salaire de base, à retenir pour le barème des prestations auxquelles peuvent prétendre les assurés visés au présent décret, et ne posant pas à leur compte le minimum légal de cotisations à laquelle ils appartiennent, est celui de la catégorie dans laquelle les classe le montant légal des cotisations de répartition, effectivement acquittées pendant la période au cours de laquelle ils doivent avoir satisfait aux conditions des versements prévus par la loi.

Ces assurés ne peuvent donc être déchu de tout droit aux prestations, que si le montant de leurs cotisations versées n'atteint pas celui des cotisations minima prévues pour les assurés de la première catégorie.

Dans les 48 heures du début de toute période de chômage d'un établissement industriel ou commercial, l'employeur est tenu, pour regarder les droits des employés qu'il occupe aux prestations maladie ou maternité, d'adresser une déclaration globale au Service Départemental des Assurances Sociales.

Lors de leur renvoi au Service Départemental, les feuilles trimestrielles afférentes à des chômeurs partiels doivent être accompagnées chacune d'un certificat de l'employeur rappelant les dates des déclarations de chômage et les dates de la cessation de la période de chômage.

Le versement des cotisations donne donc aux chômeurs les droits ordinaires de tout assuré cotisant, c'est-à-dire que l'assuré en chômage partiel a droit aux prestations maladie et maternité et dans les conditions découlant de la quotité et de la durée des versements effectués par lui-même, pour ce qui concerne les indemnités de salaire (calcul de cette indemnité effectué comme indiqué par l'exemple ci-dessus).

GELU.

## Protestation contre la réduction de l'avancement au 1<sup>er</sup> Janvier 1932

La Fédération Française des Syndicats Professionnels des Arsenaux et Etablissements de la Marine, après avoir examiné les rapports sur les avancements annuels des salaires que lui ont adressés ses organisations adhérentes. Considérant que les crédits afférents à la répartition au personnel ouvrier des primes d'avancement ont été accordés avec une parcimonie inusitée. Considérant que les augmentations individuelles de salaire sont attribuées, chaque année, par les directeurs pour tenir compte de la valeur professionnelle, du zèle, de la conduite, de la durée des services et, d'une manière générale, du rendement des ouvriers et des ouvrières (Art. 9 de l'arrêté du 1<sup>er</sup> avril 1926).

Que cette attribution qui, jusqu'à présent, avait été constante et traditionnelle, est en effet l'un des moyens généralement reconnus efficaces, qui permettent aux directeurs de récompenser, à l'aide des éléments d'appréciation dont ils disposent, les ouvriers et les ouvrières méritants.

Que cette année ce moyen leur a fait défaut, complètement ou partiellement, en raison de la réduction des crédits.

La Fédération proteste énergiquement contre cette manière d'agir envers le personnel ouvrier, étant donné, d'une part, que pour la Défense Nationale son activité et son rendement ne sont pas ralentis et, d'autre part, qu'il ne peut être tenu responsable de la crise économique et d'une situation budgétaire embarrassée.

Proteste contre la réduction du nombre et de la valeur des primes d'avancement réparties au 1<sup>er</sup> janvier 1932 dans la plupart des directions de l' Arsenal de Cherbourg.

Prend acte de la circulaire de la Direction Centrale de l'Intendance Maritime, 1509 Int. 6, du 16 décembre 1931, notifiée à l'Intendance Maritime de Brest qui, à propos de la fixation à 1.650.000 francs pour les neuf mois de l'exercice 1932 de la dotation de ce service, indique que les Directeurs ne devront pas perdre de vue les limites de ce crédit et ajoute heureusement : « Sans toutefois être entendu procéder à des licencements ou réduire les salaires actuels ».

Constata que cette circulaire particulière à un service est une confirmation des déclarations de M. Charles Dumont, ministre de la Marine, aux délégations de la Fédération Française et de ses syndicats, au cours des audiences de Cherbourg, et de Brest, déclarations qui ont fait connaître que malgré l'aiguë de la crise économique, il ne serait pas touché aux salaires des travailleurs de l'Etat.

Déclare cependant que la limitation apportée par la susdite circulaire à la dotation du service de l'Intendance Maritime de Brest, ait mis le Directeur dans l'obligation de supprimer totalement la répartition annuelle des primes d'avancement de salaire aux ouvriers des Substances de ce port.

Demande à M. le Ministre de la Marine de doter suffisamment les chapitres Salaires, non seulement pour éviter tout licencement, mais aussi permettre de rétablir l'équilibre dans tous les services des ports et Etablissements, le fonctionnement normal de l'avancement au 1<sup>er</sup> janvier, dans des conditions sensiblement égales à celles des années précédentes.

La Fédération Française.

## LES MESSAGES DE NOTRE REGION

### DANS NOS FAMILLES

#### NAISSANCES

Nous avons été heureux d'apprendre la naissance de :

Monique Bourcier, fille de notre camarade Henri Bourcier, Président du Syndicat des Mécaniciens et de l'Armement, de Nantes.

Yvonne Aubin, fille de Mme Aubin, du Syndicat des Ouvrières à domicile, de Nantes.

Paul Barrault, cinquième enfant de notre camarade André Barrault, Président de l'Union locale et du Syndicat des Employés de Châtelleraut.

Micheline Boudaud, fille de notre camarade Boudaud, conseiller du Syndicat du Textile du Longeron.

Louis Duret, troisième enfant de notre camarade Duret, du même syndicat.

Marcel Dubot, deuxième enfant de notre camarade Marcel Dubot, du Syndicat de la Métallurgie, de Nantes.

Nos vives félicitations aux heureux parents et nos meilleurs vœux pour les bébés.

#### MARIAGES

Nous avons eu la joie d'apprendre le mariage de :

Charlotte Gouineau, du Syndicat des Employés de Nantes, avec M. Similien Souchet, de Couéron (2 février).

Henri Raly, du Syndicat des Ardoisiers de Trélazé, avec Mlle Marie-Louise Bureau.

Louis Brunet, trésorier du syndicat des Employés de Châtelleraut, avec Mlle Rose-Marie Gault (5 janvier).

Nos félicitations et nos meilleurs vœux aux jeunes époux.

#### DECES

Nous avons eu la douleur d'apprendre le décès de :

M. Gohier, père de Mlle Gohier, du Syndicat des Employés, de Nantes.

M. Bouillard, père de notre camarade Fulgence Bouillard, du Syndicat de la Métallurgie, de St-Nazaire.

A nos amis éprouvés, ainsi qu'à leurs familles, nous adressons nos vives et chrétiennes condoléances.

#### NANTES

### A L'HONNEUR !

L'Union Nantaise et le Syndicat des Employés de Nantes, ont été tout particulièrement heureux ces jours derniers, de voir appelé par ses confrères à la présidence de la section Commerce du Conseil des Prud'hommes de Nantes, ainsi qu'à la Présidence générale de ce Conseil, leur dévoué camarade Paul Foulon.

Optique de PARIS  
G<sup>e</sup> PHARMACIE de PARIS  
LUNETTES  
Pince-Nez  
Qualité-Précision  
Exécution des Ordonnances  
Réparations et Transformations

Si je savais que le monde dût finir demain soir, je m'occuperai d'abord de faire paraître le journal de demain matin, persuadé que ce dernier effort ne serait pas vain.

LOUIS VEUILLLOT.

### Protestation contre la réduction de l'avancement au 1<sup>er</sup> Janvier 1932

La Fédération Française des Syndicats Professionnels des Arsenaux et Etablissements de la Marine, après avoir examiné les rapports sur les avancements annuels des salaires que lui ont adressés ses organisations adhérentes. Considérant que les crédits afférents à la répartition au personnel ouvrier des primes d'avancement ont été accordés avec une parcimonie inusitée. Considérant que les augmentations individuelles de salaire sont attribuées, chaque année, par les directeurs pour tenir compte de la valeur professionnelle, du zèle, de la conduite, de la durée des services et, d'une manière générale, du rendement des ouvriers et des ouvrières (Art. 9 de l'arrêté du 1<sup>er</sup> avril 1926).

Que cette attribution qui, jusqu'à présent, avait été constante et traditionnelle, est en effet l'un des moyens généralement reconnus efficaces, qui permettent aux directeurs de récompenser, à l'aide des éléments d'appréciation dont ils disposent, les ouvriers et les ouvrières méritants.

Que cette année ce moyen leur a fait défaut, complètement ou partiellement, en raison de la réduction des crédits.

La Fédération proteste énergiquement contre cette manière d'agir envers le personnel ouvrier, étant donné, d'une part, que pour la Défense Nationale son activité et son rendement ne sont pas ralentis et, d'autre part, qu'il ne peut être tenu responsable de la crise économique et d'une situation budgétaire embarrassée.

Proteste contre la réduction du nombre et de la valeur des primes d'avancement réparties au 1<sup>er</sup> janvier 1932 dans la plupart des directions de l' Arsenal de Cherbourg.

Prend acte de la circulaire de la Direction Centrale de l'Intendance Maritime, 1509 Int. 6, du 16 décembre 1931, notifiée à l'Intendance Maritime de Brest qui, à propos de la fixation à 1.650.000 francs pour les neuf mois de l'exercice 1932 de la dotation de ce service, indique que les Directeurs ne devront pas perdre de vue les limites de ce crédit et ajoute heureusement : « Sans toutefois être entendu procéder à des licencements ou réduire les salaires actuels ».

Constata que cette circulaire particulière à un service est une confirmation des déclarations de M. Charles Dumont, ministre de la Marine, aux délégations de la Fédération Française et de ses syndicats, au cours des audiences de Cherbourg, et de Brest, déclarations qui ont fait connaître que malgré l'aiguë de la crise économique, il ne serait pas touché aux salaires des travailleurs de l'Etat.

Déclare cependant que la limitation apportée par la susdite circulaire à la dotation du service de l'Intendance Maritime de Brest, ait mis le Directeur dans l'obligation de supprimer totalement la répartition annuelle des primes d'avancement de salaire aux ouvriers des Substances de ce port.

Demande à M. le Ministre de la Marine de doter suffisamment les chapitres Salaires, non seulement pour éviter tout licencement, mais aussi permettre de rétablir l'équilibre dans tous les services des ports et Etablissements, le fonctionnement normal de l'avancement au 1<sup>er</sup> janvier, dans des conditions sensiblement égales à celles des années précédentes.

La Fédération Française.

### CERCLES D'ETUDES MASCOLINS

Prochaines réunions : Mercredi 10 février ; mercredi 24 février ; mercredi 9 mars.

Sujets traités : La situation des Travailleurs après l'abolition des corporations par la loi Chapelier en 1791 ; Rerum Novarum ;

Tous ceux qui sont vraiment syndicalistes tiendront à venir compléter leur documentation sur la doctrine sociale de l'Eglise, et sur l'histoire et l'action des Catholiques sociaux et des syndicats chrétiens au cours du siècle dernier.

### Pour combattre la vie chère

Pendant le Carême, tous les samedis, à partir du 13 février, de 8 à 11 h. 30, nous tenons à la disposition de nos syndiqués, 6 rue de Bel-Air, à des prix défiant toute concurrence, les lots suivants :

Anchois français Triot, la boîte de 200 gr. (14 poissons), 2 fr. ; les trois boîtes, 5 francs.

Sardines françaises, la boîte de 200 gr. (7 poissons), 2 fr. 75 ; les 4 boîtes, 10 francs.

Sardines françaises, la boîte de 75 gr. (6 poissons) « Floréale », 1 fr. 30 ; les 4 boîtes, 5 francs.

Pâtes aux œufs Lucullus : coquillettes et nouilles. Le paquet de 250 gr. (marqué à vendre au consommateur 2 fr. 75), 2 francs ; les 4 paquets, 7 fr. 50.

### BIBLIOTHEQUE

La Commission de la Bibliothèque s'est réunie le vendredi 22 janvier.

Elle a renouvelé son bureau de la façon suivante : Président, M. Faudray ; Vice-Président, P. Fromy ; Vice-Présidente, Mlle Périgois ; Secrétaire, P. Gouy ; Trésorière, Mlle Hondeau.

Le service de la permanence a été réorganisé, ce qui a permis la commission à supprimer la permanence d'intérim, étant donné le peu d'intérimistes qui se présentaient ce jour-là.

Par conséquent, les jours et heu-

# COMPAGNIE FRANÇAISE

15, rue du Calvaire — NANTES

RAYONS DE TISSUS  
TAILLEUR POUR HOMMES  
CONFECTIONS POUR DAMES

LES PLUS IMPORTANTS RAYONS DE

## TISSUS

9, Rue Boileau et 8, Rue du Chapeau-Rouge — NANTES

BONNETERIE-CHEMISERIE  
LINGERIE-CHAPELLERIE

res de permanence seront, jusqu'à nouvel avis, les suivants :

Le samedi : de 17 h. 30 à 18 h. 30.  
Le dimanche : de 10 à 11 heures.

Que tous les syndiqués se le disent, la cotisation n'est que de 0,50 par mois ; et il n'est personne qui ne puisse trouver au moins un volume à son goût.

A ce propos, rappelons que tout dernièrement notre Bibliothèque s'est enrichie de plus de cent volumes, les uns achetés par nos soins, les autres envoyés par le Ministère du Travail et de la Prévoyance Sociale ; et les matières traitées dans ces volumes sont de nature à satisfaire les esprits les plus difficiles et les plus curieux.

Du reste, si vous voulez une bibliothèque qui vous satisfasse, vous n'avez qu'à signaler au Permanent de service les livres nouveaux que vous désirez voir figurer au catalogue, et la commission s'en fera possible pour tenir compte de tous les avis.

### SYNDICAT DE L'AIGUILLE

Le Syndicat de l'Habillement rappelle à ses adhérents et à ses amis, que la Vente de Charité en faveur du Secours Mutuel, aura lieu, le samedi 13 et le dimanche 14 Février, de 9 heures à 18 heures, au siège social, rue de Bel-Air, 6, et sera suivie de la Tombola annuelle.

Nous avons déjà de très jolis travaux. Nous prions les personnes qui s'intéressent à l'œuvre, et qui le peuvent, de bien vouloir compléter notre choix, nous leur serons très reconnaissants.

Nous comptons que nos amis, et ils sont nombreux, voudront bien nous honorer de leur visite pendant les deux jours de vente. Ils trouveront de l'utile et de l'agréable, et tout ce qui peut satisfaire leur bon goût. Qu'ils veulent bien penser, en faisant leurs achats, que les ouvrières subissent la crise de chômage, plus ou moins.

A tous nos bienfaiteurs présents et futurs, nous disons un grand merci.

Le Bureau.

### SYNDICAT DE LA NOUVEAUTE

#### ASSEMBLEE GENERALE

Une Assemblée générale extraordinaire se tiendra le lundi 15 février, salle Léon XIII. Elle a pour but principalement de mettre sur pied une CAISSE DE CHOMAGE, dont la nécessité, étant donnée la crise qui sévit actuellement, n'est plus à démontrer. Nul doute que chaque syndiqué ne tienne à y assister, et même à amener avec elle une nouvelle adhérente.

Il semble bien que dans le monde des couturières l'on n'a pas encore apprécié à sa juste valeur l'action du syndicat chrétien — le seul existant à Nantes — en faveur des couturières.

Sait-on que depuis l'heureuse intervention du Syndicat jusqu'à la fin de décembre dernier, chaque couturière a pu mettre dans son sac, une augmentation atteignant la petite somme rondelette de 2.250 francs ?

Où, 2.250 francs ! Calculez : 3 francs d'augmentation par jour de mal à septembre 1930, soit 375 fr. ; augmentation portée à 5 francs à partir d'octobre 1930, soit pour la fin de 1930 encore 375 francs, et pour 1931 1.500 fr. Total : 2.250 francs.

Et, sachant ceci, il y en aurait encore qui rechigneraient devant la modeste cotisation annuelle de 18 francs que leur demande le syndicat ?

Et nous ne parlons pas de ce qui a été fait en faveur des apprenties.

Nous comptons donc sur la présence de toutes pour le 15, et ceci d'autant plus que les temps sont durs, et que l'action du syndicat devient plus nécessaire que jamais.

Et chacune amènera avec elle une nouvelle adhérente.

### SYNDICAT DES EMPLOYES

#### COURS DU JOUR

Le très grand succès de la première session des Cours du jour est un encouragement pour la seconde session qui s'ouvrira

#### LE 1<sup>er</sup> MARS

au siège, 6, rue de Bel-Air, où les inscriptions sont reçues dès maintenant.

Ces cours comprennent : sténographie, français, arithmétique, commerciale, comptabilité, et sont donnés par des professeurs expérimentés.

### LA FETE PATRONALE

Les syndicats féminins ont célébré, le dimanche 24 janvier dernier, leur fête patronale, la Sainte-Genève.

La journée commença par une messe, à 9 heures, en l'église Saint-Similien.

A cette messe, un groupe de chanteuses admirablement formées et dirigées fit entendre des chants magnifiques, que M. Joly, l'organiste de la paroisse, accompagna avec son talent habituel.

M. l'abbé Robin, Professeur à l'Externat des Enfants Nantais monta en chaire à l'évangile. Il fit un admirable panegyrique de sainte Geneviève, la sainte de la force morale et de l'esprit d'initiative, la sainte de l'amour du prochain et de l'oubli de soi, tout indiquée pour être la patronne des syndiquées chrétiennes. Il termina par un émouvant appel à toutes les travailleuses, leur disant la nécessité à l'époque actuelle de faire partie des syndicats chrétiens, nécessité reconnue de façon si éloquente et si ferme des Souverains Pontifes dans leurs Encycliques.

Le magnifique sermon de M. l'abbé Robin fit une grande impression sur toute l'assistance.

L'après-midi vers 15 heures, les membres des Syndicats féminins et leurs invités se réunirent, salle St-Michel, rue de Bel-Air.

M. le Chanoine Ménard et l'abbé Aubert avaient bien voulu honorer la réunion de leur présence.

M. Maurice Ligot, homme de Lettres, fit une conférence : « La femme gardienne du foyer ». Il exposa le rôle nocif du théâtre et du cinéma sur l'esprit de la jeune fille.

Les romans, presque toujours, mettent en scène les femmes les plus légères, décrivent les choses les plus ignobles, prêchent directement ou indirectement la désobéissance à la loi morale.

Les journaux consacrent leurs colonnes aux scènes d'assises, exécutent, comme les jurys, les crimes les plus basement passionnels.

Le théâtre de nos jours s'obstine à ne représenter que les scènes les plus vives de la réalité.

Le cinéma fait vivre dans une irréalité fastueuse, dans une idylle charmante.

Sans doute, il ne faut pas tout condamner dans le livre, le théâtre, le cinéma. La femme doit lire, mais des livres sûrs, pour pouvoir répondre à l'occasion aux erreurs qu'on énonce devant elle. Elle peut aller au théâtre ou les pièces et les films sont corrects. Mais, de toute façon, elle ne doit pas devenir une passionnée du livre, une habituée des spectacles, sinon elle délaisse son foyer, ses enfants, son mari.

Et pour finir, M. Ligot cita l'exemple d'Eugénie de Guérin qui sut allier l'amour de la poésie à celui de son foyer.

Après des applaudissements répétés, Mlle Drouart remercia le conférencier des excellents conseils qu'il venait d'adresser aux syndiquées, puis les jeunes filles de la section St-Pierre jouèrent, pour la plus grande joie de l'assistance, une charmante comédie : « La Noce à Simone », et une saynète : « Les Petits Pierrots Maraudeurs ».

Excellente journée pour les syndicats professionnels féminins.

### CERCLE D'ETUDES DU 10 JANVIER 1932

L'étude de l'encyclique Quadragesimo Anno est momentanément suspendue pour une question de brûlante actualité : le chômage. On constate ici beaucoup de chômage partiel sous forme de réduction d'heures, dans l'industrie ; — chez les employés de commerce plusieurs se sont vu supprimer leur double mois ou leur gratification de fin d'année.

La causerie préparée par Mlle B. Fonteneau montre par quelques statistiques l'importance du chômage dans les autres régions de la France et dans les pays étrangers.

Elle présente aussi une analyse des principales causes de la crise et rappelle l'attitude de l'Eglise en face de la misère qui s'ensuit. Le Saint Père s'élève en particulier des souffrances des petits enfants ; il exhorte toute la chrétienté à prier pour que cesse cette épreuve et fait appel à la charité de tous pour venir en aide aux chômeurs.

M. Mathéol redresse un jugement trop hâtif porté par Mlle Fonteneau sur les risques du capital dans l'industrie.

M. l'abbé Aubert complète la documentation apportée par la causerie, et tout en se défendant de faire un sermon, élève les esprits au-dessus des considérations purement matérielles.

### Fonds de soutien aux chômeuses

Merci à toutes celles qui ont bien voulu répondre à notre appel en faveur de leurs sœurs de travail touchées par le chômage. Leurs oboles réunies (celles qui l'ont pu l'ont faite large) nous ont permis de secourir plusieurs cas intéressants, qui, il y a lieu de le craindre, ne resteront pas des cas isolés.

Au nom de nos chômeuses, merci du fond du cœur.

La crise continuant, la souscription reste ouverte.

### SYNDICAT DES MENUISIERS DE L'AMEUBLEMENT

ASSEMBLEE GENERALE DU 31 JANVIER 1932

La séance est ouverte à 9 h. 30, sous la présidence de M. Thomaré, qui nous souhaite la bienvenue.

Le compte-rendu financier du trésorier, M. Joubert, accuse un déficit. Si tous les camarades avaient payé leur cotisation plus régulièrement, nous n'en serions pas là !

M. Bèlleveaire, Secrétaire général de l'Union Régionale nous montre que notre Syndicat est le seul qui compte à Nantes, aussi redoublons d'ardeur et pour le rendre très fort, faisons de la propagande. Il nous engage aussi à présenter un candidat aux prochaines élections prud'homales : le camarade Bourcier, très qualifié, sera tout désigné.

M. Thomaré dit ensuite l'impossibilité où il se trouve, vu les infirmités inhérentes à son âge, de continuer à assumer le poste de Président. Il donne donc sa démission.

L'Assemblée est unanime à regretter le départ de son Président, mais se voit obligée de s'incliner devant les raisons qu'il invoque. Mais les syndiqués comptent bien qu'il restera toujours parmi eux ; qu'il continuera à les guider de ses sages conseils. Et c'est par acclamations que, sur la proposition de l'ami Bèlleveaire, il lui décernent le titre de Président d'honneur du Syndicat, et décident d'organiser pour lui un vin d'honneur.

M. Lucas, président de l'Union Régionale, montre à son tour les grands mérites de M. Thomaré, et souhaite que le nouveau président continue la tâche si bien commencée.

On procède à l'élection du nouveau Président, le camarade Bourcier est élu à l'unanimité moins une voix (la sienne !). Nous le félicitons et lui exprimons notre confiance, sur qu'il marchera sur les traces du bon et dévoué M. Thomaré.

Un délégué pour le service de la bibliothèque est ensuite nommé ainsi qu'un suppléant pour la caisse du soldat.

Après discussion sur la caisse de chômage, la séance est levée.

L'INDEMNITE DE VIE CHERE

L'indemnité compensatrice de vie chère, établie d'un commun accord entre les syndicats ouvriers et patronaux des constructions mécaniques et navales, a été fixée à 0,557 de l'heure, pour la période du 1<sup>er</sup> février au 31 mai 1932.

En conséquence, l'indemnité de vie chère qui sera versée aux ouvriers de l'ameublement de Nantes, à dater du 1<sup>er</sup> février prochain, sera de 0,557 de l'heure.

SECTION INTERSYNDICALE DE SAINT-PAUL

Le dimanche 17 janvier, la section des syndicats de Saint-Paul se réunissait pour élire son bureau, sous la présidence de M. Lucas, président de l'Union Régionale.

Le Secrétaire ouvre la séance et donne la parole à M. Lucas, qui commence par remercier la section de Saint-Paul de l'avoir demandé pour président de l'élection de son bureau.

En quelques mots il nous définit l'importance du rôle de président, avec beaucoup d'ardeur et de conviction nous démontre l'action du syndicat et en terminant souhaite que la section devienne prospère.

Ensuite eut lieu l'élection des membres du bureau.

Ont été élus comme président : le camarade Corion ; vice-président : le camarade Moy ; secrétaire : le camarade Hupé ; trésorier : le camarade Gauthier.

Comme délégué de la Métallurgie le camarade Moy ; de l'ameublement, le camarade Gauthier ; des Employés, le camarade Corion ; du Livre, le camarade Coiffier.

La nomination du délégué des Cheminots a été remise à plus tard vu l'absence des syndiqués pris par leur service.

Une permanence sera ouverte le samedi, de 18 heures à 19 heures.

Après quelques adhésions nouvelles, la séance fut levée à 10 h. 30.

### SYNDICAT PROFESSIONNEL D'INDRET

Siège Social : Maison Syndicale rue des Grandes-Vignes, La Montagne COTISATIONS

Au cours de notre dernière Assemblée générale, à l'ordre du jour figurait une augmentation de la cotisation.

Depuis deux ans, chaque adhérent versait son obole mensuelle de 2 fr. cela ne suffisait pas pour faire face aux grosses dépenses que nous avions, et notre budget n'était pas en équilibre. Aussi avons-nous demandé au cours de notre dernière Assemblée générale de bien vouloir porter à trois francs, à compter du 20 janvier 1932, la cotisation mensuelle par syndiqué.

Cela peut paraître un peu trop demander par ces temps de crise et de chômage. Mais nous espérons que tous comprendront le geste que nous sollicitons, si nous voulons parer à toute éventualité, entre autres envoyer à Paris des délégués, en cas de coup dur, comme l'on dit parfois, ou bien même simplement, s'acquitter intégralement chaque année de ce qui est demandé par chaque organisation dirigeante.

E. NICOLAS.

### SAINT-NAZAIRE SYNDICAT DES EMPLOYES

Le 23 janvier notre ami Bourillon, notre si sympathique Secrétaire, a quitté Saint-Nazaire, appelé à Paris pour un autre emploi, au siège social de la Compagnie Générale Transatlantique.

Cette mutation n'est faite rapidement, et faute de temps il nous a été impossible de réunir notre Conseil syndical pour adresser à notre bon camarade les adieux de tous les employés.

Nous regrettons vivement cette décision, car nous perdons en Bourillon un vaillant militant et un ami dévoué à la cause syndicale.

Le Syndicat des Employés le remercie sincèrement des services rendus ; lui souhaite bonne chance et l'assurance de son meilleur souvenir.

A. L.

Paiement des cotisations. — Nous serions heureux de voir nos amis se mettre à jour sans attendre de rappel. Nous sommes en 1932. Que les retardataires s'en souviennent. Nous engageons nos camarades à payer leur cotisation de préférence par semestre ou au moins par trimestre ; il faut que le trésorier puisse tabler sur des recettes en caisse et non sur des recettes à prévoir.

Notez bien que la permanence est toujours ouverte chaque jour de 8 à 9 heures le matin et de 5 à 6 h. 1/2 le soir et le 1<sup>er</sup> dimanche du mois, de 9 heures à midi pour les cotisations.

### SYNDICAT DE LA METALLURGIE

Au cours du mois de janvier, Chauve rendit compte dans chaque section de l'action syndicale de l'année écoulée, action particulièrement intéressante pendant la discussion des salaires et le conflit qui suivit la rupture des pourparlers. Hélas ! ce conflit n'est pas terminé. Notre Secrétaire général, Gaston Tessier, nous communiquait récemment la réponse de M. Coqueret au Ministre du Travail :

« Les patrons nazairiens repoussent l'arbitrage ». C'était bien là cependant, l'unique solution capable d'apaiser les esprits et la majorité des ouvriers s'y ralliant comme l'a prouvé l'intervention de notre camarade Baffé à la Bourse du Travail.

La ligne de conduite suivie par le Conseil syndical durant la discussion, fut approuvée sans réserve dans toutes nos sections et peut se résumer ainsi :

1<sup>o</sup> Demande de participation aux travaux de la Commission mixte ; 2<sup>o</sup> Essai de collaboration entre les organisations syndicales ; 3<sup>o</sup> Arbitrage des pouvoirs publics sollicité dans une démarche à la Sous-Préfecture par le Conseil syndical et par l'intervention du bureau confédéral au ministère du travail.

Le chômage retint longtemps notre attention. Chauve rappelle aux intéressés la marche à suivre pour bénéficier des fonds municipaux de chômage et souligne les avantages apportés aux syndiqués par la Caisse fédérale. Le syndicat soucieux d'aider efficacement ses chômeurs, propose d'affilier ses membres à une caisse de chômage régionale actuellement à l'étude. Nos camarades adoptent ce projet et, en conséquence, votent à l'unanimité l'augmentation de la cotisation mensuelle portée à 4 francs à partir de janvier 1932.

Le bureau remercie les syndiqués de la confiance qu'ils lui témoignent en cette occasion. Le sacrifice imposé par l'augmentation de la cotisation syndicale est bien infime en regard des avantages qu'il procure. Il permettra à notre organisation d'amplifier son action et de nous assurer dans une plus large mesure contre le fléau trop actuel du chômage. Si par malheur vous devez en souffrir, notre prévoyance sera largement récompensée. Si plus heureux vous en êtes préservés songez à nos camarades moins fortunés. La solidarité ne doit pas être un vain mot pour nous ; elle est synonyme de charité et s'impose naturellement à toute âme chrétienne.

J. TERRIEN.

### VOEUX

« Le Syndicat chrétien de la Métallurgie de Saint-Nazaire, réuni en Assemblée générale, ayant entendu le très intéressant rapport de Constant Chauve, relatif :

I. Aux Allocations Familiales.

1<sup>o</sup> Considérant l'insuffisance des salaires de la majorité des travailleurs pères de famille ;

2<sup>o</sup> Considérant la nécessité, pour la stabilité et le mieux être de la famille ouvrière, pour la santé des enfants, pour la sauvegarde de la morale et de l'ordre social, de la présence de la mère au foyer ;

Emet le vœu : Que le taux des allocations familiales soit relevé dans des proportions équitables.

II. A la compression des marchandages.

1<sup>o</sup> Considérant l'insuffisance des temps ou prix alloués pour de nombreux travaux, situation encore aggravée par la dernière compression des marchandages ;

2<sup>o</sup> Considérant que les ouvriers, malgré leur bonne volonté, ne peuvent exécuter certains travaux dans les temps ou pour les prix alloués.

Emet le vœu que ces temps et prix soient révisés.

III. A la réduction des heures de travail.

1<sup>o</sup> Considérant la surproduction comme la cause première du chômage dans le monde entier ;

2<sup>o</sup> Considérant la réduction des heures de travail comme la seule solution permettant le réemploi des chômeurs ;

Emet le vœu : Que les gouvernements étudient d'urgence la réduction de la semaine de travail.

### AVIS

Certains de nos camarades accidentés de travail, ayant eu à se plaindre du retard apporté au paiement de leurs indemnités d'assurance, notre Secrétaire signala le fait à la direction des Chantiers de Penhoët. Dans sa réponse celle-ci demanda à tous les intéressés de vérifier, près du médecin traitant, l'envoi de leurs certificats en temps utile, la transmission tardive des dossiers étant généralement la cause des faits signalés.

J. T.

### CHOLET

#### LA JOURNEE SOCIALE

(Suite)

Suivant pas à pas « Rerum Novarum », si heureusement adaptée à l'époque d'après-guerre par « Quadragesimo Anno », l'orateur traite le tableau des maux dus à l'organisation actuelle. Sous l'influence de diverses causes économiques et sociales déjà signalées par Léon XIII en 1891, les conditions de la vie ouvrière sont, trop souvent, opposées aux légitimes intérêts matériels, familiaux, sociaux, religieux des salariés. A cet état d'infortune, le socialisme propose d'apporter un remède qui se révèle pire que le mal. Les bonnes volontés individuelles sont nécessaires, mais insuffisantes. Elles ont besoin d'être réunies, organisées. Le rôle d'organisation appartient aux associations : professionnelles, patronales et ouvrières ; celles-ci sont conformes au droit naturel ; elles ont de plus, sur beaucoup d'autres associations, l'éminente supériorité de poursuivre un intérêt vital. Nul ne peut légitimement s'opposer à leur constitution et à leur développement lorsque, dans un esprit d'entente et de collaboration seul conforme à l'Evangile du Christ, capital et travail unissent leurs efforts, « se marient », en vue d'assurer et de consolider la paix sociale.

Et l'orateur, en terminant, d'exciter à l'action par l'exemple de cette petite Jostice qui offrit au Saint Père une lampe sur laquelle elle avait gravé son modeste mais admirable rêve : « Je serai la petite lampe qui éclairera ceux qui sont plongés dans les ténèbres de la vie ».

### LE BANQUET

A midi 30, un repas abondant et fin fut servi au Grand Hôtel de la Poste. A la fin du banquet, M. Charles Bodet, président du comité d'organisation, remercia les personnalités présentes, les rapporteurs et les orateurs de la journée ; les congressistes choletais et étrangers ; puis, en quelques mots vibrants, il convia les catholiques à unir leurs efforts en vue de l'extension du règne social du Christ.

M. le chanoine Brac exprima à son tour la gratitude de tous au si actif comité qui avait préparé le succès de la journée. Un double ban fut battu, à la demande des convives, en l'honneur du « Grand Pape Pie XI » et de Mgr l'Evêque d'Angers.

AU CERCLE SAINT-PIERRE

L'après-midi la séance solennelle de clôture eut lieu dans la grande salle des Fêtes du Cercle St-Pierre.

Son Excellence Mgr Rumeau présidait, entouré de M. l'archiprêtre de Notre-Dame et de M. le Curé de St-Pierre. Etaient également présents sur l'estrade avec les orateurs de la réunion : le R. P. Guittou, M. Fourmond, délégué de la C. F. P. F., M. le Chanoine Brac, M. Rolland, député, M. Ch. Bodet, conseiller d'arrondissement, représentant M. le Maire de Cholet, le R. P. Supérieur général des Pères de St-Laurent-sur-Sèvre, M. le Chanoine Gautier, M. A. Richard, président du Syndicat patronal de l'Industrie Textile, le Commandant Wullemet, M. Lucas, président et plusieurs délégués de l'Ouest ; M. E. Merlet, président du Syndicat des Employés choletais, M. de la Bretesche, MM. les abbés Moreau, aumônier et Brossier, préfet de discipline du Collège Sainte-Marie.

S'étaient excusés : M. le Sous-Préfet de Cholet, M. de Polignac, député, M. le Chanoine Vincent, directeur de l'enseignement libre du diocèse, M. le Marquis de Saint-Pern, conseiller général.

M. A. Manceau, sénateur, conseiller général, président de la Chambre de Commerce, empêché, s'était fait représenter par le Commandant Wullemet, M. Godineau, représentant la Chambre de Commerce.

Une foule compacte, dans laquelle on remarquait nombre d'ecclésiastiques de la région, remplissait la salle, pourtant très vaste, et suivit avec un intérêt passionné les divers orateurs.

Après une courte prière, un membre des Syndicats Féminins de Cholet, salua en termes gracieux, Son Excellence, au nom du Comité d'organisation et des congressistes, et traça un court mais suggestif exposé de l'histoire et de l'activité de ces Syndicats. Mgr Rumeau s'adressa aussitôt de féliciter ces groupements pour l'œuvre accomplie depuis onze années, fit des vœux pour leur développement et les assura de sa paternelle bienveillance.

M. le chanoine Brac, à la demande de Son Excellence, résuma ensuite brièvement les travaux de la séance d'études.

Les trois discours qui suivirent furent consacrés à commenter les récentes directives pontificales.

(A suivre).

### A NANTES

La Grande Spécialité de BONNETERIE

chez FRED

4, Rue du Calvaire

POUR GAGNER PLUS D'ARGENT

Le Guide Labor 1931 dont l'auteur a reçu la médaille de la Société Nationale d'Encouragement au Bien, a permis à des milliers de personnes d'augmenter leurs ressources en effectuant chez elles des travaux divers. Ce guide contient en effet 4.000 adresses de maisons confiant à Paris et en province du travail à domicile.

Brochure explicative franco contre timbre. Editions-Labor, 108, La Rochelle.

### ANGERS

#### SYNDICAT DES EMPLOYES

##### LA GALETTE DES ROIS

Continuant la tradition existant depuis plusieurs années, la Galette des Rois fut tirée le mercredi 20 janvier. Elle était due cette année à la générosité de notre camarade Mathelin. Nous l'en remercions très vivement, surtout au nom du trésorier, qui n'a pas été obligé d'entreprendre sa caisse à cette occasion. Il était tout réjoui à cette idée.

Afin de remercier les artistes qui avaient bien voulu prêter leur concours pour assurer le succès de notre soirée du 29 novembre, ils avaient été priés de bien vouloir se joindre à nous, ce qu'ils ont fait de bon cœur. M. l'abbé Bémier, vicaire à Saint-Laud, et directeur de l'« Intrépide », avait bien voulu accepter notre modeste invitation, nous lui sommes une fois de plus reconnaissants de son geste.

A cette soirée, nous aurions voulu voir encore plus de syndiqués. Oh les auriez-vous mis, me diront les présents ? Notre salle était pleine. Qu'ils soient rassurés. Nous aurions trouvé de la place. Nous avons regretté l'absence de plusieurs membres nouveaux, et je voudrais dire à d'autres, qu'une fausse timidité a empêché d'être des nôtres, qu'ils ont eu tort...

En résumé, bons moments passés en famille ; c'était une oasis au milieu de l'année de travail.

#### ASSEMBLEE GENERALE

L'Assemblée générale aura probablement lieu dans le courant de Février. Nous prions instamment tous nos adhérents de répondre à la convocation qui leur sera adressée ; des questions importantes devant être portées à l'ordre du jour.

#### COTISATIONS

Le Trésorier serait désireux que les syndiqués en retard de cotisation voudraient bien se mettre à jour afin de lui permettre de préparer son

### UNION D'ETUDES DES CATHOLIQUES SOCIAUX -- ANGERS

#### Journée Sociale

Dimanche 14 Février 1932

A 9 HEURES, 10, rue du Vollier :

#### SEANCE D'ETUDES

Sous la présidence de M. le Chanoine BRAC

#### RAPPORTS

1<sup>o</sup> De M. Ch. POISSON, d'Angers (C.F.P.) ;  
2<sup>o</sup> De M. Eugène MERLET, de Cholet (C.F.P.C.)

A MIDI, A la Cathédrale — MESSE — Allocution du R. P. GUITTON

#### L'IMMENSE BIENFAIT DE L'ENSEIGNEMENT DE PIE XI

A 4 H. 1/2, Salle Chemellier :

#### SEANCE SOLENNELLE

Sous la présidence de Mgr le COADJUTEUR

#### CONFÉRENCES

De M. A. SOURIAU, Avocat à la Cour de Cassation et de R. P. GUITTON, de l'« Action Populaire », Paris.

**A LA VILLE DE REIMS**  
Maison de Confiance

**PATRON**  
Opticien spécialiste  
3, rue Thiers (près l'Hôtel-de-Ville)  
NANTES

Exécution des Ordonnances de MM. les Oculistes  
10 % de Remise aux Membres des Syndicats Chrétiens

**QUINCAILLERIE - MENAGE**  
Boissellerie - Vannerie

**M. CAMPAGNE**  
19, Chaussée Madeleine

Outillage Agricole - Jardinage  
ARTICLES DE CAVE

**PEINTURE - VITRERIE**  
TRAVAIL A FAÇON

**A. MIRANDE**  
35, boulevard Gabriel-Lauriol  
NANTES

**PAPIERS PEINTS - DECORATION**  
LITRES - BOIS ET MAIBRE

Travail très soigné - Prix modérés  
Conditions spéciales aux Membres des Syndicats Chrétiens

**Entreprise Générale de Menuiserie**

Ancienne Maison JAHIER

**COURRAUD ET C<sup>o</sup>, S<sup>o</sup>**  
29, rue de Savenay - NANTES

Façonnage mécanique, moulures en tous genres, Fabrication de meubles  
Conditions spéciales aux Syndiqués

**ORNEMENTS D'EGLISE**

Spécialité de Linge de Messe  
Broderies Or et Soie sur tous Tissus  
Aubes Dessins - Prix modérés

**M<sup>o</sup> D. GUIHEUX**  
26 bis, rue du Moulin - NANTES

Conditions spéciales aux Familles des Syndiqués

**COUVERTURE - PLOMBERIE**  
ZINGUERIE

Installations de Salles de Bains  
Cabinets de Toilette et Water-Closet

**Joseph DEHAIS**  
7, rue Jean-Jaurès - NANTES  
Tél. 127.36 - R. C. Nantes 378

Ventes et Locations  
Installation d'Eau et Gaz - Appareils Sanitaires - Compteurs - Robinetterie

**ENTREPRISE GENERALE DU BATIMENT**

**FAVREAU & PAVAGEAU**  
TÉLÉPHONE 130.53

4, Place du Martray - NANTES

**CLINIQUE DENTAIRE**  
2, PLACE DU COMMERCE - NANTES

CONSULTATIONS GRATUITES  
8 h. à 11 h. tous les matins.  
6 h. à 9 h. du soir, Mardi et Vendredi.

EXTRACTIONS 10 fr. APPAREIL vulcanite 30 fr.  
insensibilisées La dent  
EXTRACTIONS 5 fr. DENTS OR 100 fr.  
non-insensibilisées La dent

REPARATIONS A PARTIR DE 20 FRANCS  
Prix spéciaux pour appareils sans palais  
Facilités de paiements - On soigne les Assurés Sociaux

**L'ALLIANCE RÉGIONALE DE L'OUEST**

Compagnie Anonyme d'Assurances contre l'INCENDIE et de REASSURANCES

Siège Social à NANTES, 11, rue Franklin - Tél. 113.32

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

MM. René DELAPOY, anc. dép. Prés.  
Charles HAENTJENS, vice-présid.  
Jean BABIN-CHEVAYE.  
Hippolyte BARDON, Assureur.  
Jules BONDUELLE, \*

MM. Etienne HIBON, \*  
Anatole MANCEAU, anc. dép.  
Robert PERGELINE, \*  
Paul RICOUR.  
R. C. Nantes 739 B.

**ENTREPRISE GENERALE DE PEINTURES**

**L. CHATELLIER, Père & Fils**  
7, rue Paré - NANTES  
Téléphone : 125.13

Conditions spéciales aux Familles des Syndiqués qui font construire une habitation familiale.

**COMPAGNIE NANTAISE DE NAVIGATION A VAPEUR**

**Service des Messageries de l'Ouest**  
Tél. 139.28 - 140.14 - 147.49

Service de voyageurs et marchandises sur la Loire  
Excursions sur Mer pendant la saison d'été

Etes-vous satisfaits ?  
Continuez à prendre de bonnes tasses de

**CHOCOLAT L. REVAULT**  
ou de  
**CACAO L. REVAULT**  
Goûtez le Modana (Chocolat à croquer)

Dépôt à Nantes : **A. POUDAT & C<sup>o</sup>**  
4, rue Mercœur - Tél. 146.90

**LA CAPITALISATION**  
Entreprise régie par la loi du 19 décembre 1907

**BONS D'EPARGNE**  
Versements et Tirages mensuels

**B. FRANÇOIS**  
14, rue J.-J. Rousseau, NANTES  
Téléphone 127.73

**ÉLECTRICITÉ**  
LUMIERE FORCE SONNERIES TELEPHONES T. S. F.

**A. TOUVERON**  
15, rue Jean-Jaurès - NANTES  
Téléphone 125.90

Prix avantageux et Remise aux Syndiqués  
GRAND CHOIX DE LUSTRES

**GRAVURE SUR METAUX**  
Artistique, héraldique, commerciale et industrielle  
Maison fondée en 1895

**Jean TERRIEN**  
Fournisseur d'Administrations Publiques et de l'Etat

10, rue Caenault - NANTES

Timbres en caoutchouc et cuivre - Dateurs - Folioleurs - Timbres élastiques - Pochoirs Plaques et lettres en email - Gravure chimique  
Fournitures générales : encres, tampons, etc., etc.

**RIPOCHE & C<sup>o</sup>**  
2, rue Pierre-Landais - NANTES  
Téléphone 113.33

Transports Automobiles, Camionnage  
Voitures pour Excursions  
Mariages - Sociétés  
Camions Autos Déménagements  
Camionnettes pour Livraisons

rapport. Permanence tous les dimanches, de 11 heures à 12 heures.

**SYNDICATS FEMININS**  
2, rue Pasteur - Angers

AUTOUR DU CHOMAGE

Pour venir en aide aux ouvrières en chômage, les syndicats ont ouvert dans le local du Foyer de l'Ouvrière un atelier de chômage. A cet atelier viennent celles qui sont en chômage partiel. Nous avons pu jusqu'ici procurer à celles qui le peuvent, d'envoyer des recommandations ou autres objets à confectionner pour assurer le fonctionnement régulier de l'atelier.

**JOURNÉE D'ÉTUDES**

Le 24 janvier avait lieu la journée trimestrielle d'études. Les Angévines, sont venues nombreuses aux deux séances d'études ; celle du matin en plus du rapport de la journée d'octobre fut occupée par le résumé du travail du trimestre. Les idées qui retiennent le plus l'attention furent le retour de la femme mariée au foyer, la crise économique et le chômage qui en est le triste résultat.

A la séance de l'après-midi, un rapport sur Mgr de Ketteler, intéressa vivement l'assistance, parce que l'on y vit un vrai précurseur de toutes les idées sociales qui furent mises en application 50 ans plus tard.

Après la séance de travail, eu lieu la Galette des Rois, réunion traditionnelle de la jeunesse qui aime à se retrouver chez elle, et qui y est vraiment en venant au syndicat.

**JOURNÉE SOCIALE**

Dès maintenant et avant que les invitations personnelles ne soient parvenues, nous invitons instamment toutes les syndiquées à assister à la journée sociale qui aura lieu le dimanche 14 février.

Le matin, séance d'études ; à 9 heures, à midi, messe à la Cathédrale, allocution du P. Guittou, l'après-midi à 4 h. 30, séance de clôture à la salle de Chemellier, présidée par Mgr le coadjuteur.

A cette séance prendront la parole M. Souriac et le R. P. Guittou.

L'intérêt de cette journée n'échappera à personne ; les directives du Souverain Pontife sont telles que nul n'a le droit de se désintéresser des questions économiques et sociales.

**SAUMUR**

**SYNDICAT DES EMPLOYES**

REUNION DU 1<sup>er</sup> FEVRIER

Le syndicat a tenu le 1<sup>er</sup> février sa réunion mensuelle, au cours de laquelle notre camarade Maurice Guérin a fait une remarquable causerie sur *Rerum Novarum*.

L'on procéda ensuite au remaniement du bureau, qui se présente aujourd'hui comme suit :

Président : Collin.  
Vice-président et propagandiste : Guérin.  
Vice-président : Baranger fils.  
Trésorier : Goujon.  
Trésorier-adjoint : Dujon.  
Secrétaire : Chéreau fils.  
Secrétaire-adjoint : Marchand.

Avant de se séparer, les syndiqués ont pris chacun l'engagement d'amener un camarade au Syndicat à la prochaine réunion de mars.

**UNION DES SYNDICATS CHRETIENS DE SAUMUR ET ENVIRONS**

**SERVICE DES ESCOMPTEES**

Sur présentation de la Carte de l'Union, les syndiqués et leur famille pourront obtenir des escomptes dans les maisons suivantes :

- \* Magasins Daveau, rue du Puits-Neuf, tous articles. 5 %
- Palais des Marchands, bazar-confections. 5 %
- Nouvelles Galeries, bazar - confections. 5 %
- Guérid, rue Nationale, bazar-confections. 5 %
- Brossier, quincaillier, place Bilange. 5 %
- Pinson, quincaillier, rue Saint-Nicolas. 10 %
- Boulaud, chapelier, place Bilange. 5 %
- Cervetti, chapelier, rue du Portail-Louis. 5 %
- Marchand, opticien, rue St-Jean. 10 %
- Hamard, chaussures, rue St-Jean. 5 %
- Raimbault, chaussures, rue d'Orléans. 5 %
- Falloux, parapluies, rue Saint-Jean. 5 %
- Mazaud, parapluies, rue de la Tonnelière. 5 %
- Partant, droguerie, rue de la Tonnelière. 5 %
- Maison Coutard, chemisier, rue d'Orléans. 5 %
- S<sup>o</sup> Genevrais, papeterie, rue du Portail-Louis. 5 %
- Berthommier, papeterie, rue de la Crise. 5 %
- Vendredi, blanc, rue d'Orléans. 10 %
- Viau, bijoutier, T. S. F., rue Beaupaire. 10 %
- Barbèreau, bijoutier, rue d'Orléans. 5 %
- Menant, herboriste, rue Beaupaire. 10 %
- Denvert, herboriste, rue Dacier. 10 %
- Augouvenaire, épicerie, rue Saint-Nicolas. 5 %
- Griffon, porcelaine, rue Saint-Jean. 5 %
- Roques, électricien, rue Nationale. 5 %
- Audebrand, électricien, rue Saint-Nicolas. 5 %
- \* Grand Bon Marché, Confection. Remise.
- \* Gaultier-Commeny, charbon, rue

d'Orléans. Grouper les commandes par Syndicat, une réduction très sérieuse sera faite suivant la quantité.

\* Maisons pouvant faire des conditions très avantageuses.

Les syndiqués sont instamment priés d'utiliser leur carte et de réclamer l'escompte.

**LE LONGERON**

**SYNDICAT DU TEXTILE**

CONFERENCE DE PROPAGANDE

Le syndicat invite les Travailleurs de tous métiers, ouvriers et artisans, du Longeron et des environs, ainsi que tous les sympathisants, à venir en grand nombre assister à la conférence de propagande et de documentation sur le syndicalisme chrétien, qui sera faite le dimanche 21 février, au Longeron, salle du Patronage, vers 14 h. 30, sous la présidence de notre camarade Belleval, Secrétaire général de l'Union Régionale, par notre ami Claude BACHELIER, propagandiste ouvrier de l'Union Régionale.

**ST-LAURENT-sur-SEVRE**

**FORMATION D'UN SYNDICAT DU TEXTILE**

Le 6 janvier dernier, M. Belleval, Secrétaire général des Syndicats Chrétiens de l'Ouest, donnait à St-Laurent-sur-Sevre, une conférence de propagande sur le syndicalisme chrétien.

Un auditoire nombreux, composé en grande majorité de travailleurs du Textile, se pressait devant lui. Ceux-ci, atteints par le chômage, étaient spécialement intéressés à la conférence. En effet, ils ne travaillent que 85 heures par semaine et sont sur le point de chômer encore peut-être davantage. D'ailleurs dans la même usine, les ouvriers du Tissage n'en font plus que 68. Cette perte de temps peut paraître faible à certains, mais on en comprendra mieux la gravité lorsqu'on saura que leur semaine complète se fait en 120 heures, c'est-à-dire qu'ils sont encore sous le régime de la loi de 10 heures. On peut ajouter aussi que le coût de la vie est aussi élevé à Saint-Laurent qu'à Cholet où dans les mêmes professions les salaires sont beaucoup plus élevés.

Les auditeurs étaient donc tout disposés à faire leurs suggestions du conférencier. Celui-ci, après une rapide esquisse du syndicalisme en général et de la situation des travailleurs dans le siècle dernier, parle de la doctrine sociale de l'Eglise. S'appuyant sur les enseignements dispensés par les papes, notamment en ces dernières années dans les encycliques *Rerum Novarum* et *Quadragesimo Anno*, il nous dit la nécessité de se syndiquer. Aux partisans de la lutte des classes et à ceux d'un conservatisme excessif, il oppose la collaboration basée sur la justice et la charité. Il n'y a pas de classes supérieures, ni de classes inférieures, mais seulement des classes différentes, et il est du devoir de chacun de s'appliquer de toutes ses forces à s'adapter à ce qui les différencie. De leur bonne entente dépend la paix sociale. Le syndicalisme chrétien s'emploiera à surveiller l'application des lois faites pour améliorer le sort des travailleurs et à faire aboutir leurs légitimes revendications. Son rôle ne se borne pas qu'à cela ; la formation de ses membres, et les services d'entraide (escompte, achats en commun, les caisses de chômage et du soldat, etc.) occupent son activité. Puis exaltant la noblesse du travail, le conférencier dit aux ouvriers la nécessité de bien remplir leur tâche, s'ils veulent que leurs revendications soient justifiées et aboutissent.

Répondant à son appel, un comité fut constitué, et 104 adhésions recueillies sur le champ.

Le Comité est heureux de faire savoir que la presque totalité des ouvriers de l'usine, soit 178, sont inscrits ; il leur demande de rester confiants et unis, et leur rappelle le vieil adage : « L'Union fait la Force ».

**THOUARS**

**SYNDICAT DES CHEMINOTS P. O.**

REUNION DES CHEMINOTS DU 5 JANVIER

Le bureau sortant, après avoir passé en revue les événements de l'année écoulée, a renouvelé aux camarades présents leurs charges de membres du bureau.

Le nouveau bureau est constitué comme suit :

Président : Meneau, atelier dépôt ;  
Vice-président : Bordes, traction ;  
Secrétaire : Méty, Exploitation ;  
Trésorier : Renaud, voie ;  
Archiviste : Bienvu, atelier dépôt.

Après avoir fait l'éloge du camarade Grimault, pour son dévouement et sa propagande intelligente et éclairée, le bureau a formé des vœux pour la prospérité de la C. F. T. C. dans le monde des travailleurs, s'efforçant de son côté à travailler à aplanir les difficultés qui ont surgi dans le domaine économique, afin de combattre le chômage et d'améliorer sans cesse le sort des travailleurs.

LE BUREAU.

**CHATTELLERAULT**

**INAUGURATION DU NOUVEAU SIEGE SOCIAL**

L'installation de notre nouveau Siège Social, 15, rue du Château, retardée par les réparations à effectuer à l'immeuble, est maintenant presque complètement terminée.

L'inauguration et la bénédiction

des nouveaux locaux auront lieu le **Dimanche 21 Février**, à 18 heures, sous la présidence de M. l'Archiprêtre. A l'occasion de cette cérémonie, un vin d'honneur sera offert par l'Union Locale à tous les assistants.

Nous prions tous nos adhérents et nos amis de venir en grand nombre assister à cette petite fête intime, à laquelle seront invités les dirigeants des groupements amis de la ville.

Nous rappelons que notre permanence est dorénavant ouverte tous les Dimanches, de 10 heures à midi.

**COUES PROFESSIONNELS**

Nous sommes heureux d'annoncer qu'une subvention de 300 francs vient d'être attribuée, pour l'année 1931, au Syndicat des Employés, par le Sous-Secrétariat de l'Enseignement technique, pour ses Cours professionnels, dont la valeur reçoit ainsi une consécration officielle.

**POITIERS**

**SYNDICATS FEMININS**

**CERCLES D'ÉTUDES**

Le jeudi 7 janvier, avait lieu la première causerie de nos Cercles d'Études.

Le sujet à traiter : Historique de l'Encyclique *Rerum Novarum*, et ses fruits. Droits et Devoirs de la propriété. Les pouvoirs de l'Etat. Les titres qui justifient l'acquisition de la propriété ; la conférencière : Mlle Madeleine Métais.

Jusqu'à ce jour, nos jeunes filles nous avaient habituées à un travail suivi et consciencieux, qui méritait des éloges.

Cette fois encore, nous n'avons pas été déçues. Mlle Métais, dans un style clair et chatié, avec des citations choisies et appropriées, a su nous démontrer les bienfaits de *Rerum Novarum*, et comment notre Père Commun Pie XI, donna le 15 mai 1931 : *Quadragesimo Anno* pour appuyer la doctrine de Léon XIII, la défense contre les interprétations erronées ; comment, portant jugement sur les troubles économiques d'aujourd'hui, il nous enseigne les remèdes à y apporter.

Mlle Métais a trouvé la récompense de son travail dans l'attention de son auditoire et les remerciements qui lui furent adressés !

**ECHANGE DE LA CARTE**

Les jeunes filles syndiquées sont priées de faire l'échange de leurs cartes.

Pour cet échange, un des membres du bureau se tiendra à la Permanence, chaque dimanche, de 10 h. 30 à midi.

Prendre bonne note que les escomptes ne seront consentis que sur présentation de cette nouvelle carte.

**CERCLE D'ÉTUDE**

Nous sommes heureux de constater que nos séances de Cercle d'Étude sont suivies avec beaucoup d'intérêt par un grand nombre de nos camarades. Ces réunions sont vraiment intéressantes et instructives. Aussi nous convions tous ceux qui s'intéressent aux grands problèmes actuels à y assister. Les sujets traités sont à la portée de tous et tous peuvent et doivent prendre part à la discussion qui suit l'exposé fait par le conférencier. Plus il y aura de contradicteurs et plus la question sera étudiée ; cela au profit de tout le monde.

Nous avons grand besoin d'apprendre. Quelle est celui d'entre nous qui n'a pas été embarrassé par un contradicteur ? Combien de fois sommes-nous restés muets, par ignorance ou par crainte de dire ce que nous pensons ? Dans un cas comme dans l'autre nous n'avons rien dit et c'est une grande faute. A ce sujet nous vous demandons de vous souvenir de ces paroles dites par un apôtre de notre cause : « un homme qui parle fait plus de bruit que cent qui se taisent ».

Nous ne devons pas nous taire, nous devons nous faire connaître. Mais pour cela il faut être instruits, documentés et avoir le courage de nos opinions.

Venez aux réunions du Cercle d'Étude et vous y complèterez votre instruction en même temps que vous y cultiverez l'audace nécessaire pour faire aimer et pour défendre la belle cause du syndicalisme chrétien.

**L' « ENTRAIDE »**

On oublie que... le comptoir d'achats de l'*Entraide Economique Syndicale* est toujours ouvert le jeudi, de 18 à 19 heures et le dimanche, de 10 h. 45 à midi.

La Commission vient vous le rappeler et vous prie d'examiner attentivement la circulaire « prix courants » qu'elle vous a adressée et de comparer les prix indiqués avec ceux appliqués partout ailleurs.

Vous remarquerez que malgré les fluctuations des cours elle a établi un tarif en baisse et il ne tient qu'à vous de bénéficier de ces conditions avantageuses.

Dites-vous bien que nos produits proviennent des meilleures maisons, et à qualité égale nous faisons des prix inférieurs.

Vous constaterez également que nous vendons un chocolat à prime, de bonne qualité. Les primes sont très intéressantes et méritent votre attention.

Nous demandons à tous nos camarades, de bien vouloir considérer que l'*Entraide Economique Syndicale* est une organisation créée uniquement pour eux et leur famille et que la Commission se dévoue pour leur livrer les meilleurs produits aux meilleurs prix.

Vous avez une excellente occasion de pouvoir faire des économies, profitez-en.

**CHAUSSURES BON-SECOURS**

**A. MOTTAIS**  
6, rue Bon-Secours - NANTES

Chaussures en tous genres  
**LUXE - TRAVAIL - FATIGUE**  
Maison se recommandant par la qualité de ses articles

5 % de Remise aux Membres des Syndicats Chrétiens

**RESSÈMELAGE L. TROUVÉ**

Répare les Chaussures de suite

2, rue Guépin 11, rue de la Marne  
NANTES

**L. LÉVÊQUE**  
13 ET 13 bis, PLACE VIARMES, NANTES - Téléphone 129.18

**MACHINES A COUDRE** « EXCELSIOR » & « GRETZNER »  
NEUF ET OCCASION

Réparations et Accessoires de Machines de toutes Marques

Remise de 5 % aux Syndiqués sur présentation de la carte délivrée par le Syndicat

**HABILLEZ-VOUS AU MIEUX ET AU MEILLEUR MARCHÉ**

**Paris-Vêtements**

20, Bd de la Liberté NANTES  
22, rue du Marchix  
33, rue Henri-Gautier, ST-NAZAIRE

**GRAND CHOIX DE COMPLETS**  
Sports et Ville  
à des prix inconnus à ce jour

Spécialité de Vêtements de Travail  
Chémiserie - Bonnetterie - Casquettes  
Imperméable cuir, etc.

**APERÇU DE QUELQUES PRIX :**  
Chemises tennis, kaki, grises et bleues ..... 12 »  
Pantalons à rayures, 16, 18, 25 et ..... 29 »  
Casquettes, depuis ..... 8 »  
Bleus de travail, depuis ..... 15 »  
Complets coutils, solide d'été, 65 »  
Complets Sport ..... 75 »  
Etc., etc.

**ENTREPRISE DE CHARPENTES**

**P. OHEIX**  
Avenue du Grand-Clos - NANTES  
(Boulevard Lelasseur)

Chantier : Rue de la Gourmette

**TISSUS - CONFECTION - MESURE (Hommes, Dames, Enfants)**

RAYON SPECIAL D'ARTICLES DE TRAVAIL

**Maison ARROUET**  
2, RUE BON-SECOURS - NANTES

LITERIE  
Réfection - Plumes - Duvels

Maison de confiance  
vendant bon marché  
Remise de 5 % aux Syndiqués

On reçoit les Bons de l'Union Economique

**LE MEILLEUR BOULET DU MOMENT**

**AUX 2 EXTRÉMITÉS**



LE BOULET BARRÉ

**Nouveau Quotidien Catholique**

Nous sommes heureux d'annoncer la parution, pour le 10 février, d'un nouveau quotidien catholique de Paris, *L'Aube*, qui paraîtra pendant quatre mois (période électorale), le matin.

« *L'Aube*, disent ses directeurs, F. Gay et Gaston Tessier, ne sera inféodée à aucun parti. Nous ne briguerons aucun mandat, et nous n'entendons point nous laisser entraîner, dans la mêlée électorale, aux compétitions entre les hommes et les groupements.

« Mais, au-dessus d'eux, *L'Aube* s'inspirant des grands principes de justice et de charité chrétiennes, proposera, dans un esprit immédiatement réaliste et pratique, les solutions opportunes ».

Le prix de l'abonnement pour 4 mois est de 25 francs. S'adresser 3, rue Garancière, Paris (6<sup>e</sup>). C. c. 706/42.

**POUR VOTRE CAFÉ servez vous du**

**Cof's**

DOUBLE FILTRE Interchangeable

Breveté France et Etranger

**25% d'ÉCONOMIE**

POUR RECEVOIR FRANCO LA NOTICE EXPLICATIVE, ÉCRIRE À M. PINARD & FILS, 2<sup>me</sup>, RUE RICHER, NANTES

R. C. Nantes N° 410 B.

Le Gérant : FOULON Paul.

Imp. du « Courrier de St-Nazaire ».

**ENTREPRISE GENERALE**  
Peinture - Vitrerie  
Papiers peints  
Glaces et Miroiterie  
Tentures

Installations complètes pour tous genres de Commerces

**P. AFFILÉ**  
21, rue St-Léonard - NANTES

Remise de 5 à 10 % aux Membres des Syndicats Chrétiens

**COUVERTURE - ZINGUERIE PLOMBERIE**

Maison **RENAUD**  
76, rue St-Clément - NANTES

**Chauffage central**  
**Appareils Sanitaires**

Fournisseur de la Maison Familiale